

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

Cossé-le-Vivien, le 22 avril 2016



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN
Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet :** www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► **Site Internet du Musée communal :**
www.musee-robert-tatin.fr

«QUALITE» «NOM» «PRENOM»
«ADRESSE»
«CODE» «VILLE»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Judi 28 avril 2016 à 20 h 30,
Salle du conseil municipal
Mairie de Cossé-le-Vivien**

I – AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL COMMUNAL

Délégations du conseil municipal au Maire – compte-rendu des décisions prises en vertu des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°2016-05-03-05 D du 31 mars 2016
Personnel communal : indemnisation d'une stagiaire au service administratif

II – CADRE DE VIE – COMMUNICATION

III – AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

IV – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Restaurant scolaire : convention avec l'association Familles rurales de Simplé pour la fourniture de repas.

V – URBANISME – EAU ET ASSAINISSEMENT

Programme 2016 de travaux d'adduction et de renforcement d'eau potable et d'assainissement : demande de subvention au conseil départemental de la Mayenne
Propriété du 16-18 grande rue : avis du conseil municipal sur la mise en œuvre du droit de préemption urbain
Contournement - réserve foncière : information sur les terrains appartenant à la commune

VI – VIE ASSOCIATIVE – SPORTS – JEUNESSE

VII – FINANCES – BATIMENTS

Budget principal 2016 : subvention à l'association Junior à savon

Musée Robert Tatin : précision à apporter à la délibération n°2014-07-01-02 D du 9 janvier 2014 relative aux tarifs des visites pour 2015 et 2016

Subventions sollicités auprès de l'Etat : information sur la DETR et les programmes AMI 300 / AMI 500

VIII – INTERCOMMUNALITE

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,
C. LANGOUËT